

**1 ASSISTANT  
SERVICE DE GERIATRIE/ SMPU**

**Qualifications et compétences exigées**

Diplôme en médecine, avec qualification en médecine gériatrie

Expérience en médecine d'urgence et en médecine gériatrique avec une pratique adaptée à un exercice hospitalier et un travail en équipe, avec le soin du service public

Connaissances de formation dans le filière gériatrique, compétences en anthropologie gériatrique

**Fonctions et missions assignées**

Participation à l'ensemble des activités de service :

- Visite et soins médicaux
- Activités de consultation et participation au recrutement de l'équipe médicale gériatrique

Participation à la continuité de soins du service sur les gardes et activités, et la permanence de nuit

**Conditions de recrutement**

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Être de nationalité française, sans réserve des engagements souscrits pour la France et applicable en Nouvelle Calédonie, ou être ressortissant de l'un des États membres de la communauté européenne ou d'Andorre
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle Calédonie
3. Ne pas être fait l'objet d'une condamnation comportant gelation des droits civiques
4. Être en possession régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières prévues
6. Être âgé à date de naissance prévue à proximité de l'établissement et à moins, sauf dispenses temporaires motivées accordées par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les Établissements Hospitaliers à des Médecins

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publics dans la discipline ou la spécialité correspondant à leurs diplômes.